



Vie en immeuble compliquée

Par **sergecould**, le **27/01/2015** à **20:18**

Bonjour depuis a peu près 6 mois, une nouvelle locataire occupe l'appartement du Rez de chaussée de l'immeuble ou nous vivons depuis la naissance de nos jumeaux voila 3ans. Depuis son arrivée elle n'a de cesse de se plaindre dès qu'une musique est jouée, en pleine journée, meme a un niveau peu élevé, allant frapper a toutes les portes pour demander de baisser le volume. Il m'est déjà arrivé, en étant dans mon salon avec les fenetres ouvertes de ne pas entendre la musique du voisin d'au dessus. Mais pour elle le volume était tres élevé et justifiait qu'elle se mette a brailler des insultes dans son jardin. Je tiens à preciser qu'elle est agent de gendarmerie et qu'elle vit seule.

Il y a tout juste une semaine elle nous écrit un mot se plaignant du bruit que nos enfants font en courant et en sautant, décrivant cela pénible a longueur de journée. Sauf que mes enfants passent la journée jusqu'a 17h chez la nounou et que meme si ca peut leur arriver de courir et de sauter, ils ne le font pas pendant des heures.

Nous lui avons fourni une réponse écrite nous excusant de la gêne occasionnée, en prenant soin de lui préciser qu'elle ne pouvait cependant espérer obtenir le silence absolu. Des enfants jouent, crient, pleurent, courent et sautent quand ils sont en bonne santé, ca leur arrive de faire tomber des choses...

Et voila qu'aujourd'hui, lors d'une visite de membres de ma famille qui a enthousiasmé les enfants, elle bastonne la porte, tres agressive, pour maintenir qu'elle ne s'est pas fait comprendre et qu'elle compte prendre des mesures. Je lui ai répondu que je n'allais surement pas frapper mes enfants ni les amputer pour sa tranquillité mais qu'il faut qu'elle s'attende a ce que des enfants et que les autres locataires de l'immeuble aient une vie plus rythmée et interessante que celle des plantes, et que si elle n'aime pas vivre dans un immeuble, il y a des maisons individuelles qui la rendront heureuse.

Je vais surement faire face a des mesures plus poussées de sa part et j'aimerais savoir comment je peux agir face à ces personnes avec qui ca pose un probleme de vivre avec des etres humains parce que c'est clairement de l'abus de sa part.

Comment pourrais je contre attaquer?

Merci de votre réponse.

Par **citoyenalpha**, le **27/01/2015 à 21:13**

Bonjour

vous avez parfaitement répondu

ne vous inquiétez pas pour votre voisine il apparait au vu de votre post qu'elle n'est pas faites pour la vie en collectivité.

Pour plus de soutien vous pouvez en parler avec vos voisins, votre propriétaire si vous êtes locataire afin d'évoquer ce cas lors de l'assemblée des co propriétaire .

La personne qui perturbe la quiétude de l'immeuble semble être votre voisine.

Alors et selon votre propos ne vous laissez pas impressionner comme vous l'avez si bien fait et continuez à vivre .

Il appartiendra à cette dame de déménager

Restant à votre disposition